

Vendredi 21 septembre 2012

Dossier de presse

Le Conseil général de la Loire s'associe à la Journée mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer

par **Claude BOURDELLE**, vice-président du conseil général chargé des personnes âgées et des personnes handicapées

en présence de **Paul SALEN**, député, premier vice-président du conseil général

19^e journée mondiale de mobilisation contre la maladie d'Alzheimer : _____ 2

Une journée mondiale de sensibilisation : _____ 2

Quelques données chiffrées : _____ 2

La maladie d'Alzheimer dans le département de la Loire : _____ 3

Quelque 12 400 personnes concernées : _____ 3

Les femmes plus touchées que les hommes, surtout à partir de 65 ans : _____ 3

La maladie d'Alzheimer, un facteur aggravant de la perte d'autonomie : _____ 3

Le combat du Conseil général de la Loire contre la maladie d'Alzheimer : _____ 4

Le développement d'une prise en charge spécifique autour de la maladie d'Alzheimer : _____ 4

Des résultats encourageants à consolider : _____ 4

L'expérimentation des MAIA à St-Etienne et Roanne : _____ 5

Une illustration concrète : l'unité d'accueil des malades d'Alzheimer de l'hôpital local de St-Galmier : _____ 6

contact presse :

Pierre CHAPPEL

☎ 06 21 12 25 47

pierre.chappel@cq42.fr

19^e journée mondiale de mobilisation contre la maladie d'Alzheimer :

Une journée mondiale de sensibilisation :

La journée mondiale du 21 septembre est la 19^e édition. En France, elle sera placée sous le thème suivant : « *Prévenir, aider pour mieux vivre la maladie* ».

Quelques données chiffrées :

A l'échelle internationale, 66 millions de personnes devraient être touchées par la maladie d'Alzheimer en 2030, 115 millions en 2050. Il s'agirait de « *la crise de santé et sociale la plus importante du XXI^e siècle* », selon la Présidente de l'Association Internationale sur la maladie d'Alzheimer.

En considérant uniquement la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés, le nombre actuel de cas en France est de 826 000. Chaque année, ce sont 225 000 nouveaux cas qui se déclarent.

Cette pathologie est associée naturellement au vieillissement de la population car, après 65 ans, le risque de développer la maladie d'Alzheimer double tous les cinq ans. A partir de 85 ans, le risque est de 50 %.

Ces cas surviennent pour 72 % des cas chez des femmes, et pour 73 % des cas chez des personnes de 80 ans et plus.

La maladie d'Alzheimer dans le département de la Loire :

Quelque 12 400 personnes concernées :

Selon la cellule régionale d'observation de la démence en Rhône-Alpes, environ 12 400 personnes âgées seraient atteintes de la maladie d'Alzheimer dans la Loire, soit 7,3% de la population des 60 ans et plus.

Tranches d'âge	60 à 69	70 à 79	80 à 89	90 ans et	Total
Nombre malades (Loire)	603	2 953	6 226	2 582	12 364

Sources : INSEE : estimations localisées de population 2005

Cellule régionale d'observation de la démence – 60-64 ans : données littérature – 65-74 ans : données EURODEM – 75 ans et plus : données PAQUID. Les pourcentages ont été recalculés sur des tranches d'âge décennales.

Les femmes plus touchées que les hommes, surtout à partir de 65 ans :

La prévalence varie fortement en fonction de l'âge. La majorité des cas de démences se rencontre après 65 ans, et même après 75 ans ou 80 ans. Ce sont ces cas, nombreux, qui constituent un réel problème de santé publique. La maladie existe bien sûr avant 65 ans, et même avant 60 ans. Ces démences précoces représentent une faible proportion de cas.

La prévalence varie également en fonction du sexe, les femmes étant davantage affectées que les hommes.

La maladie d'Alzheimer, un facteur aggravant de la perte d'autonomie :

En 2010, les médecins du Conseil général ont examiné les dossiers de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile pour définir les causes d'entrée dans la dépendance.

Pour près d'une situation sur 2 (46%), les maladies neuropsychiatriques sont les principales pathologies à l'origine de la perte d'autonomie. Pour une première demande d'APA en Gir 1 ou 2, ce groupe de pathologies représente plus de 60% des dossiers, dont 50% pour les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) en Gir 1 et dont 30% pour la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées en Gir 2.

Dans le cadre d'une première demande d'APA, on identifie la maladie d'Alzheimer comme la première cause de perte d'autonomie pour 22% de ces premières demandes.

Le combat du Conseil général de la Loire contre la maladie d'Alzheimer :

Le développement d'une prise en charge spécifique autour de la maladie d'Alzheimer :

En 2012, le Conseil général consacre la somme globale de 107 millions d'euros pour soutenir les personnes âgées du département dont près de 40,5 millions d'euros en faveur du maintien à domicile.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées, le Conseil général agit pour :

- Améliorer l'accès à l'information et à l'accompagnement du patient et de sa famille,
- Organiser une filière coordonnée avec la mise en place d'un référent pour établir un accompagnement psycho-social du projet de vie et de soins,
- Développer des solutions d'hébergement ou de services visant à offrir du répit aux personnes et aux familles (accueil de jour, hébergement temporaire),
- Améliorer la prise en charge des résidents en EHPAD (formation, adaptation des unités de vie Alzheimer, expérimentation des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés « PASA » ou des Unités d'Hébergement Renforcé « UHR »).

Des résultats encourageants à consolider :

Parmi les actions les plus significatives :

- le développement de près d'une 15^{ne} d'accueils de jour Alzheimer,
- le souci de la qualité de prise en charge (un référentiel partagé d'évaluation pour les EHPAD et pour l'aide à domicile),
- le 1^{er} prix des départements de France reçu en 2010 pour la création d'un Diplôme Universitaire en Gérontologie et la labellisation de la Loire comme Pôle d'excellence territoriale en faveur des aînés,
- le département en Rhône-Alpes le plus engagé en matière de développement des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).

L'expérimentation des MAIA à St-Etienne et Roanne :

Depuis trois ans, quelques sites pilotes expérimentent en France la mise en place de MAIA, Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer.

Le département dispose d'un tel dispositif à St-Etienne et très prochainement à Roanne.

Les objectifs de cette expérimentation sont essentiellement de **faciliter le parcours du malade** et de **simplifier l'accès aux services et aux soins**.

L'enjeu est en effet d'**offrir la bonne prestation, à la bonne personne, au bon moment tout en respectant ses choix**.

L'expérimentation MAIA doit permettre de construire, avec les partenaires institutionnels (des secteurs sanitaire et médico-sociaux, du domicile et des établissements) de nouveaux modes de travail partenarial en favorisant le décloisonnement des dispositifs déjà existants (partage de référentiels et de pratiques communes) pour les malades Alzheimer et à plus long terme pour toutes les personnes âgées en perte d'autonomie.

Le principe est de favoriser la fluidité du parcours d'accompagnement de la personne malade et de sa famille et de s'entendre sur une prise en charge modélisée des situations dites complexes.

La MAIA est organisée autour d'un pilote (cadre de santé territorial) et de gestionnaires de cas (travailleurs sociaux ou infirmiers(ères)) chargés du suivi de la personne âgée.

Une illustration concrète : l'unité d'accueil des malades d'Alzheimer de l'hôpital local de St-Galmier :

L'hôpital local de St-Galmier est un établissement public de santé d'une capacité totale de 288 lits et places répartis de la façon suivante :

- un EHPAD d'une capacité de 206 lits dont **24 lits pour l'unité Alzheimer**
- une Unité de Soins Longue Durée (USLD) de 50 lits,
- 32 places de Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).

Depuis l'extension de l'établissement, inaugurée en 2011, cet établissement est doté d'un **Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) d'une capacité de 14 places**. Il s'agit d'un lieu de vie identifié dans l'EHPAD, destiné à accueillir les résidents de l'EHPAD pour leur proposer, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques.

Ce nouveau dispositif découle du plan national Alzheimer (2008-2012).

Le PASA accueille les résidents diagnostiqués Alzheimer présentant des troubles du comportement modérés, sans syndrome confusionnel, et mobiles.

Un espace en cours d'installation lui est spécialement dédié, adapté et aménagé, bénéficiant d'un environnement rassurant permettant la déambulation.

Au niveau des professionnels, une équipe est dédiée au PASA, composée de professionnels spécifiquement formés (ergothérapeute et/ou psychomotricien, psychologue) et d'assistants de soins en gérontologie (nouvelle qualification des AS créée par le plan Alzheimer).

Dans la Loire, 17 PASA ont d'ores et déjà été retenus par les autorités (ARS et Conseil général) :

PASA 2010	PASA 2011
8 Établissements	9 Établissements
EHPAD de Perreux	EHPAD "La Providence" Le Coteau
EHPAD de Saint Nizier sous Charlieu	EHPAD "La Sarrazinière" à Saint Etienne
EHPAD de Usson en Forez	EHPAD "Le Chasseur" à Saint Genest Lerpt
EHPAD "APA" à Rive de Gier	EHPAD du CH de Boën sur Lignon
EHPAD "Automne" à Saint Paul en Cornillon	EHPAD "Sainte Elisabeth" à Saint Etienne
EHPAD "Le Foyer des Roses" à La Tour en Jarez	EHPAD du CH de Saint Galmier
EHPAD du CH de Montbrison	EHPAD de Panissières
EHPAD du CH du Chambon Feugerolles	EHPAD "Marcel Sicre" à Andrézieux Bouthéon